

ÉVALUATIONS D'ÉCOLE: inutiles et dangereuses



© MILLERAND / NAJA

Changement de paradigme

Après une phase d'expérimentation, le ministère lance à cette rentrée la généralisation du dispositif d'évaluations d'école. Issu de la loi « pour une école de la confiance », ce dernier comporte deux étapes : une phase d'auto-évaluation suivie d'une évaluation externe. Le rapport qui en découle doit servir de base au nouveau projet d'école.

Sur le terrain personne n'était demandeur de ces évaluations qui, au-delà de leur aspect chronophage, peuvent conduire à un changement de paradigme plaçant les élèves et leurs familles en position d'évaluateurs des enseignantes et des enseignants. Les collectivités locales sont également associées à cette démarche avec le risque d'ingérence que cela implique.

Le danger est grand de faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat, à l'instar de la logique du secteur marchand qui conduira nécessairement à la mise en concurrence des écoles entre elles. Le SNUipp-FSU, au sein d'une intersyndicale nationale, appelle à l'abandon de ces évaluations d'école et soutiendra toutes les équipes qui refuseront d'y participer. Cette publication est l'occasion de faire le point sur les principaux enjeux de ce nouveau dispositif.

**Encore
une évaluation**

PAGE 2

**Une
professionnalité
enseignante
attaquée**

PAGE 3

**Un front
intersyndical
contre les évaluations
d'école**

PAGE 4

Encore une évaluation



© MILLERAND / NAJA

L'auto-évaluation donne lieu à un rapport présenté au Conseil d'École, et transmis aux évaluateurs et évaluatrices externes, ainsi qu'aux autorités académiques et à la collectivité. Les services académiques doivent fournir les éléments statistiques du contexte de l'école afin de « nourrir » l'auto-évaluation. Cette phase prend aussi en compte comme indicateur les évaluations nationales de CP et CE1. Le risque est donc grand d'accentuer le pilotage externe du travail des équipes enseignantes, les plaçant dans une logique de « comptes à rendre ».

Une évaluation externe

Elle doit s'appuyer « sur l'auto-évaluation et en constitue un prolongement par le croisement des regards qu'elle construit, celui des acteurs de terrain engagés et celui des observateurs extérieurs ». L'évaluation externe peut être assurée par des IEN, des directeurs-trices, des CPC, des

enseignant-es, nommé-es par le DASEN et sans lien avec l'école. Le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) insiste sur l'importance de la neutralité et la pluralité des personnes qui vont avoir en charge l'évaluation externe. Il est même question de « règles strictes de déontologie ».

L'évaluation externe comporte plusieurs étapes dont la visite dans l'école et la rédaction d'un rapport. Ce rapport identifiant « les marges de progrès et les axes de développement » de l'école, le risque est grand de faire peser sur les équipes la responsabilité des échecs. Or quel que soit le diagnostic posé, au regard du budget insuffisant alloué à l'Éducation nationale, il ne sera pas possible d'agir sur des éléments déterminants pour la réussite des élèves comme pour les conditions de travail des personnels : effectifs par classe, formation continue, aides spécialisées... Présentées comme une aide à la réécriture des projets d'école, ces évaluations relèvent d'une étape du « management » qui se généralise dans la fonction publique...

Le ministère prévoit la généralisation du dispositif d'évaluations d'école à compter de la rentrée 2022, à raison de 20 % des écoles par an, avec à terme une évaluation tous les 5 ans pour chaque école.

Une phase d'auto-évaluation

Elle a pour but « d'analyser l'école dans sa globalité » en intégrant les temps scolaires et périscolaires, en faisant participer les enseignant-es, les parents, les élèves et les personnels de la collectivité locale. Elle est conduite par la directrice ou le directeur d'école.

Le cadre indique que « L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école », tout en imposant 4 grands domaines : « les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ; le bien-être de l'élève et le climat scolaire ; les acteurs et le fonctionnement de l'école ; l'école dans son environnement institutionnel et partenarial. »

DES ÉLÈVES ET DES FAMILLES QUESTIONNÉS

Lors de la phase d'auto-évaluations, des questions pour le moins inappropriées et intrusives peuvent être posées. **Comme dans les documents distribués à des élèves :**

- « La quantité de travail donnée en classe te convient-elle ? Et à la maison ? »
- « Penses-tu que tout est fait pour t'aider dans ton travail ? »
- « En classe, comment trouves-tu l'accompagnement (l'aide ?) de ton maître ou de ta maîtresse ? »

Et dans ceux distribués à des familles :

- « En classe, votre enfant est-il aidé lorsqu'il ne comprend pas ? »
- « L'enseignant de la classe a-t-il donné des informations sur sa manière de travailler ? »

Une professionnalité enseignante attaquée

Le document de cadrage préconise de «mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école» et « d'analyser les choix pédagogiques en matière de pratiques évaluatives». Le SNUipp-FSU refuse que le travail des PE soit réduit à l'exécution de « bonnes pratiques ».

DES ÉQUIPES DESSAISIES DU PROJET D'ÉCOLE

L'objectif est bien de s'appuyer sur les évaluations d'école pour imposer des axes de travail et orienter l'écriture du projet d'école. Pour le SNUipp-FSU, ce dernier doit rester un outil élaboré par l'équipe, au service des apprentissages des élèves. L'équipe pédagogique doit rester maîtresse d'œuvre et pouvoir choisir les axes de travail sans se les faire imposer par un rapport d'évaluation, dans le respect de l'expertise et de la professionnalité des enseignants.

UN PROTOCOLE CHRONOPHAGE

La mise en place de la partie « auto-évaluation » repose essentiellement sur la

directrice ou le directeur. Aucun moyen, ni en temps, ni en personnel, n'est prévu pour permettre la mise en place de ce protocole. C'est encore une charge de travail qui alourdit les missions de la direction et empiète sur le temps de concertation des équipes déjà insuffisant.

L'équipe pédagogique doit rester maîtresse d'œuvre et pouvoir choisir les axes de travail sans se les faire imposer par un rapport d'évaluation

RELATION ÉCOLE-FAMILLE

Dans le cadre de « l'auto-évaluation », on a vu fleurir des « questionnaires type questionnaire de

satisfaction » distribués aux parents et aux élèves. Ces derniers participent à faire évoluer le rapport au Service Public d'Éducation, vers celui d'un prestataire à son client. Le cadre indiquant que « l'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école » il n'y a aucune obligation d'utiliser ces questionnaires.

INGÉRENCE DES COMMUNES

« Les évaluateurs externes ne doivent avoir aucun lien personnel avec l'école et s'engagent à être impartiaux ». Cela signifie que si l'équipe d'évaluateurs comprend un élu d'une collectivité locale, ce dernier ne peut appartenir à la commune sur laquelle se trouve l'école. Néanmoins, pour le SNUipp-FSU, la participation des collectivités constitue un risque d'ingérence, à même de favoriser des pressions sur le fonctionnement de l'école.

ÉVALUATION D'ÉCOLE ET ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Pour le SNUipp-FSU, l'évaluation d'école ne peut ni constituer, ni participer à l'évaluation des personnels, qui doit rester de la seule compétence de l'IEN. Concernant la visite d'école, dans le cadre de l'évaluation externe, le texte rappelle que « les observations de classes sont possibles mais ne sont pas obligatoires. »

Pour l'école, un plan d'urgence, pas des évaluations !

Le SNUipp-FSU fait d'ores et déjà le constat que ces évaluations d'école ne répondent ni à une demande de la profession, ni à un besoin des écoles.

Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves passe par :

- Des moyens supplémentaires pour faire baisser significativement les effectifs dans toutes les classes
- Des personnels Éducation nationale pour aider à la direction et au fonctionnement de l'école
- Plus de temps pour travailler ensemble et se former
- Des AESH avec un véritable statut, revalorisé-es et recruté-es en nombre suffisant pour répondre à toutes les notifications



© SNUipp-FSU

Un front intersyndical contre les évaluations d'école

Fin juin, les organisations syndicales SNUipp-FSU, FO, CGT, SNALC et Sud ont signé un communiqué commun pour exiger l'arrêt immédiat des évaluations d'école.

De façon unitaire, elles « s'opposent au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles », dénoncent un moyen d'intrusion des collectivités locales dans le fonctionnement des écoles et le risque que les équipes se voient imposer leurs axes de travail. Le texte intersyndical rappelle que « pour améliorer le fonctionnement des écoles, le ministère devrait plutôt créer en urgence les postes nécessaires, s'assurer de recrutements en conséquence et d'un plan de titularisation des contractuels, assurer une véritable formation initiale et continue, améliorer les conditions de travail et d'étude et augmenter les salaires ». Les organisations syndicales soutiennent tous les personnels qui subiraient des pressions pour les contraindre à accepter les évaluations d'école et mobiliseront pour faire stopper ces pressions ou sanctions.



Une motion de conseil des maître·sses

Le SNUipp-FSU met une motion de conseil des maître·sses à disposition des équipes qui ne souhaitent pas prendre part aux évaluations d'école. Cette trame à décliner localement est ensuite à envoyer à son IEN avec copie à la section départementale du SNUipp-FSU. Ne pas hésiter à contacter le syndicat en cas de pression.

POUR PLUS D'INFOS, SCANNEZ CE QR CODE



adhérer.
snuipp.fr

